

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 01/10/26 PV N°4

Président : Eric WATTELLIER
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ
Vice-Président : Vincent GRISORIO (excusé)
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC (excusée)
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CAMERAS EMBARQUEES

Dans le cadre du dispositif des **caméras embarquées**, voici les rencontres de Coupe du Roussillon Seniors du **week-end du 11 octobre 2026** pour lesquelles l'utilisation d'une caméra est prévue :

Camera 1 → PAC / CERET
Camera 2 → RIVESALTES / RFCT
Camera 3 → BAHU PEZILLA / BAGES VILLENEUVE
Camera 4 → FOURQUES TROUILLAS / THUIR
Camera 5 → MAUREILLAS / PRADES

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

• Mme Marion BENEZET intègre la Commission de Discipline et d'Ethique (retrait de la Commission des Règlements & Contentieux).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TOURNOI

Le Bureau du Comité Directeur, sur avis du CTR DAP, valide le tournoi des 17-18/10/26 du FC FOURQUES, en catégorie U9 et U11.

DATE D'APPLICATION DES AMENDES DU FOOT ANIMATION

Les amendes du foot animation suivantes seront appliquées à partir du **02/11/26** :

U9 / U11	Montant
Désistement d'un club organisateur de plateau	50€
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 23h59 qui suit la rencontre	40€
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants, joueurs manquants) / Par infraction	10€
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	30€
Feuille de match non parvenue après un 1er rappel	50€
Feuille de match incomplète (signatures des responsables d'équipes)	30€
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil / Par infraction	20€

U7	Montant
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants, joueurs manquants) par infraction	10€
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	30€
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil / Par infraction	20€

Pour les U7 à U11	Montant
Joueur(se) non licencié(e) sur feuille de match (Par infraction de U7 à U11).	100€

CONDOLEANCES

Le Bureau du Comité Directeur présente ses sincères condoléances à Mr SOUISSI Abderrazak et sa famille pour le deuil qui les touche.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

